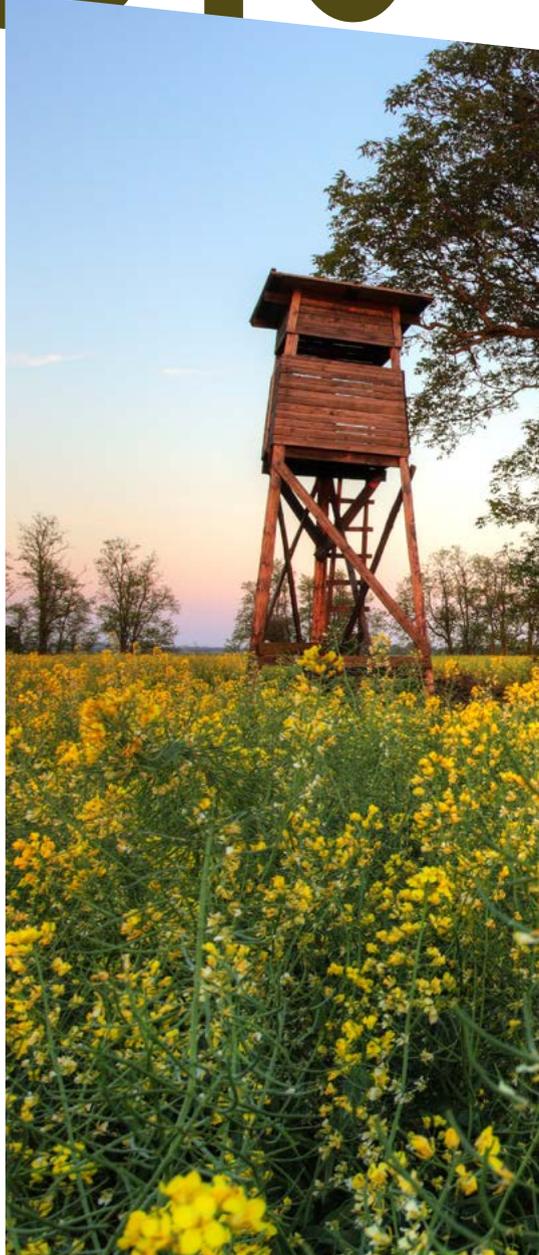


# 2016

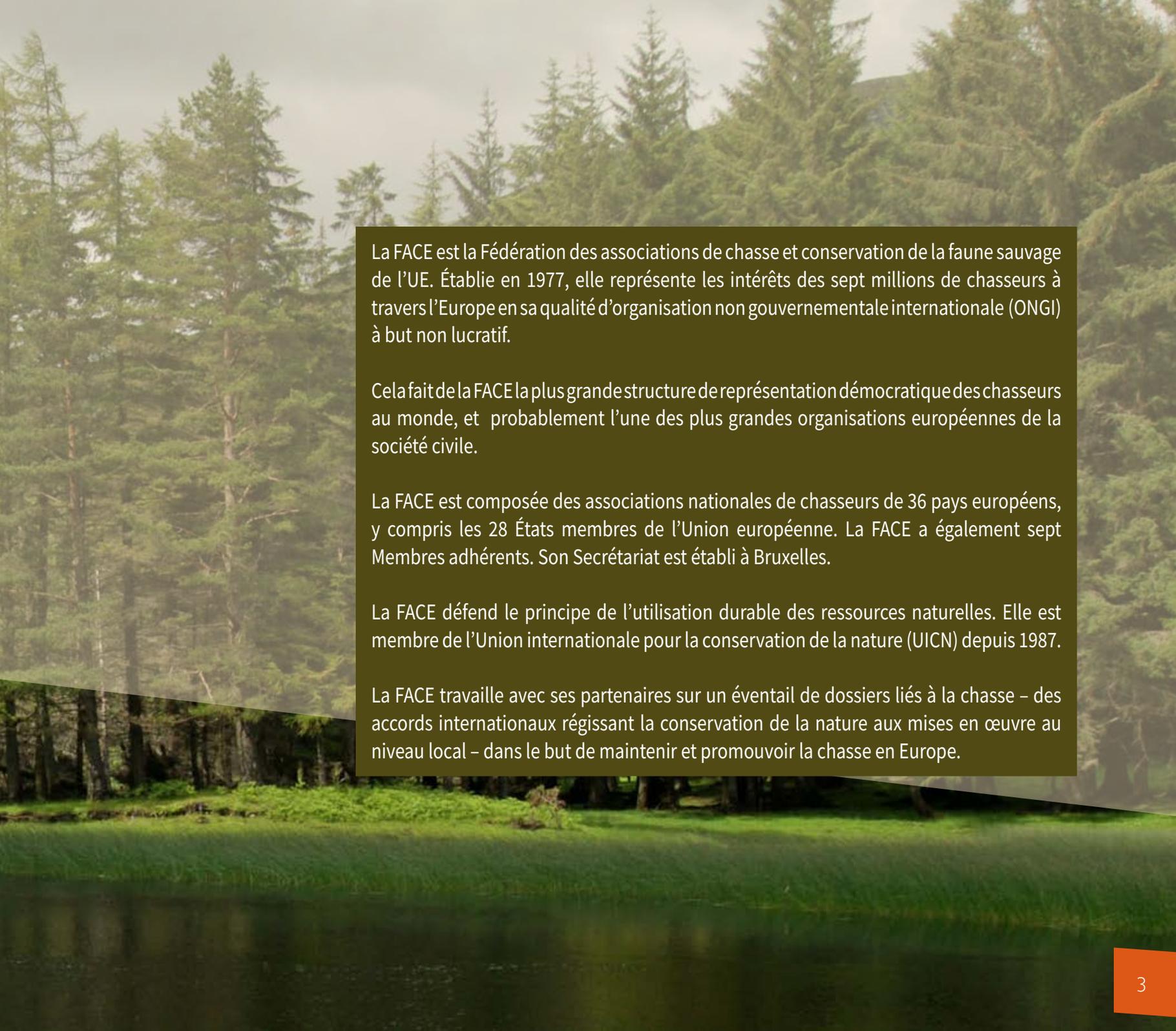


## RAPPORT ANNUEL

Fédération des associations de chasse  
et conservation de la faune sauvage de l'UE



4	PRÉFACE DU PRÉSIDENT
6	LE SECRÉTARIAT DE LA FACE
8	LES MEMBRES DE LA FACE
10	L'INTERGROUPE « BIODIVERSITÉ, CHASSE, ACTIVITÉS RURALES » DU PARLEMENT EUROPÉEN
12	LES OISEAUX MIGRATEURS
18	LES GRANDS CARNIVORES
20	LA BIODIVERSITÉ
26	LES ACCORDS INTERNATIONAUX
32	LES ARMES À FEU ET LES MUNITIONS
34	LE BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX
36	LES MÉTHODES ET LES CULTURES DE CHASSE
40	LES FINANCES DE LA FACE



La FACE est la Fédération des associations de chasse et conservation de la faune sauvage de l'UE. Établie en 1977, elle représente les intérêts des sept millions de chasseurs à travers l'Europe en sa qualité d'organisation non gouvernementale internationale (ONGI) à but non lucratif.

Cela fait de la FACE la plus grande structure de représentation démocratique des chasseurs au monde, et probablement l'une des plus grandes organisations européennes de la société civile.

La FACE est composée des associations nationales de chasseurs de 36 pays européens, y compris les 28 États membres de l'Union européenne. La FACE a également sept Membres adhérents. Son Secrétariat est établi à Bruxelles.

La FACE défend le principe de l'utilisation durable des ressources naturelles. Elle est membre de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) depuis 1987.

La FACE travaille avec ses partenaires sur un éventail de dossiers liés à la chasse – des accords internationaux régissant la conservation de la nature aux mises en œuvre au niveau local – dans le but de maintenir et promouvoir la chasse en Europe.

# PRÉFACE DU PRÉSIDENT



La FACE a connu quelques grands succès en 2016, à l'instar du développement du Manifeste pour la Biodiversité, l'un des principaux piliers de la FACE, qui reflète l'engagement des chasseurs européens en faveur de la conservation de la biodiversité. Le Groupe de travail sur le Manifeste pour la Biodiversité de la FACE a réalisé d'énormes progrès, comme le confirment, d'une part, la publication du rapport 2016 sur le Manifeste pour la Biodiversité et, d'autre part, le développement d'un site Internet spécifique qui sera lancé en 2017.

Les résultats des réunions de l'intergroupe « Biodiversité, Chasse, Activités rurales » du Parlement européen se sont également avérés positifs. Ces réunions ont permis de discuter, avec les décideurs politiques, des enjeux qui touchent directement les activités cynégétiques. En 2016, la FACE a organisé quatre réunions de l'Intergroupe. Cela signifie que la défense et la promotion de la chasse en Europe s'effectuent de plus en plus par le biais de contacts avec les institutions européennes à Bruxelles.

Le 13 juillet 2016, la commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs (IMCO) du Parlement européen a voté la révision de la directive relative au contrôle de l'acquisition et de la détention d'armes. Le texte initialement proposé par la Commission européenne irritait les chasseurs et les tireurs sportifs en Europe. En 2016, la FACE et ses Membres se sont mobilisés pour faire entendre les arguments des utilisateurs légaux d'armes à feu et préserver le cadre européen, déjà strict, qui garantit le contrôle adéquat des armes à feu.

Le 7 décembre 2016, les commissaires européens ont officiellement annoncé les prochaines étapes du « bilan de qualité » des directives « Oiseaux » et « Habitats ». La Commission européenne a pour objectif de développer un

Plan d'action en vue d'une meilleure mise en œuvre des directives Nature. La FACE a participé à l'ensemble des étapes du processus de consultation. La FACE exhortera la Commission européenne à mettre en œuvre les directives de manière plus efficace et continuera à demander aux institutions européennes et aux États membres de reconnaître davantage le rôle précieux que la chasse joue dans la réalisation des objectifs environnementaux.

La FACE a participé en tant qu'observateur à la 17<sup>e</sup> session de la Conférence des Parties (CoP17) de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) du 24 septembre au 5 octobre 2016. La FACE a travaillé en étroite collaboration avec Safari Club International (SCI) et le Conseil international pour la conservation du gibier et de la vie sauvage (CIC) à cet égard. La FACE est satisfaite du résultat de la conférence en cette période où la recrudescence des critiques sans fondement scientifique et les idées préconçues sont monnaie courante chez certains groupes d'intérêt des pays occidentaux.

La collaboration positive et constructive entre la FACE, SCI et le CIC est, à mon sens, fondamentale. Je continuerai à promouvoir activement cette collaboration. Le Congrès mondial de la nature de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), organisé en septembre 2016, a donné des résultats analogues ; la FACE et ses partenaires sont parvenus à faire rejeter plusieurs motions qui présentaient un risque potentiel.

La véritable force de la FACE réside toutefois dans l'unité et la cohésion de ses Membres pour promouvoir l'utilisation durable et responsable des ressources naturelles, les traditions, ainsi que les droits des sept millions de chasseurs et de leur famille.

Je suis fier de vous présenter un aperçu des actions menées par les chasseurs européens en 2016. J'espère que ce rapport renforcera le sentiment d'appartenance à la FACE de chaque chasseur européen.

Dr Michl Ebner



# LE SECRÉTARIAT DE LA FACE

L'équipe de la FACE fait fonctionner son Secrétariat, qui est établi à Bruxelles. L'équipe allie une passion pour la chasse et la conservation à une expertise dans toute une série de domaines clés. Elle veille à la pérennité de la chasse en Europe.

## PERSONNEL DE LA FACE EN 2016

### SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Filippo Segato

### ADMINISTRATION

Charlotte Nyffels  
*Office & Business Manager*

Sabine Borgers-Guse  
*Senior Translator*

Isabelle Lemmens  
*Membership Coordinator  
& French Translator*

Christopher De Coen  
*Administrative Assistant*

### CONSERVATION

Dr David Scallan  
*Conservation Manager*

Monia Anane  
*Conservation Intern*

### AFFAIRES JURIDIQUES ET PUBLIQUES

Johan Svalby  
*Director of Legal & Public Affairs*

### COMMUNICATION

Alessio Borrello  
*Communication Consultant*

Berta Redondo  
*Communication Intern*

### PERSONNEL SORTANT

Vinh Nguyen  
*Office & Business Manager ad interim*

Chloé Gerber  
*Office Assistant*

Cy Griffin  
*Director of Conservation*

Charlotte Simon  
*Nature Policy Officer*

Paul Wujek  
*Legal Affairs Officer*

Cecilia Luetgebrune  
*Public Affairs Officer*

Mayssa Vande Vyvre  
*Communication Officer*



# LES MEMBRES DE LA FACE

## MEMBRES EFFECTIFS

Albanie : *Federata e Gjuetarëve të Shqipërisë*

Allemagne : *Deutscher Jagdverband e.V.*

Autriche : *Zentralstelle Österreichischer Landesjagdverbände*

Belgique : *Royal Saint-Hubert Club de Belgique / Hubertus Vereniging Vlaanderen vzw*

Bosnie-Herzégovine : *Lovački Savez Herceg-Bosne (LSHB)*

Bosnie-Herzégovine : *Lovački Savez Republike Srpska (LSRS)*

Bosnie-Herzégovine : *Savez Lovačkih organizacija BiH (SLOBiH)*

Bulgarie : *Съюз на ловците и риболовците в България*

Croatie : *Hrvatski Lovački Savez*

Chypre : *Κυπριακή Ομοσπονδία Κυνηγίου και Διαθροσής Αγρίας Ζωής*

Danemark : *Danmarks Jægerforbund*

Espagne : *Oficina Nacional de la Caza (ONC)*

Estonie : *Eesti Jahimeeste Selts*

Finlande : *Suomen Metsästäjäliitto / Finlands Jägarförbund*

France : *Fédération Nationale des Chasseurs*

Grèce : *Κυνηγική Συνομοσπονδία Ελλάδος*

Hongrie : *Országos Magyar Vadászkamara*

Hongrie : *Országos Magyar Vadászati Védegylet*

Irlande : *FACE Ireland c/o National Association of Regional Game Councils (NARGC)*

Italie : *FACE Italia*

Lettonie : *Latvijas Mednieku Asociācija*

Lituanie : *Lietuvos Medžiotojų ir Žvejų Draugija*

Luxembourg : *Fédération Saint-Hubert des Chasseurs du Grand-Duché de Luxembourg asbl*

Malte : *Federazzjoni Kaċċaturi Nassaba Konservazzjonisti (FKNK)*

Monténégro : *Lovački Savez Crne Gore*

Norvège : *Norges Jeger- og Fiskerforbund*

Pays-Bas : *Koninklijke Nederlandse Jagersvereniging*

Pologne : *Polski Związek Łowiecki*

Portugal : *Federação Portuguesa de Caça (FENCAÇA)*

République tchèque : *Ceskomoravská Myslivecká Jednota*

Roumanie : *Asociația Generală a Vânătorilor și Pescarilor Sportivi (AGVPS)*

Royaume-Uni : *FACE UK : British Association for Shooting and Conservation (BASC), Countryside Alliance*

Serbie : *Lovački Savez Srbije*

Slovaquie : *Slovenská poľovnícka komora*

Slovaquie : *Slovenský Poľovnícky Zväz*

Slovénie : *Lovska zveza Slovenije*

Suède : *Svenska Jägareförbundet*

Suisse : *JagdSchweiz / ChasseSuisse / CacciaSvizzera / CatschaSvizra*

Turquie : *Türkiye Atıcılık ve Avcılık Federasyonu*

## MEMBRES ADHÉRENTS

*Association européenne de commerce d'armes civiles (AECAC)*

*Association of European Manufacturers of Sporting Firearms (ESFAM)*

*Safari Club International Foundation (SCI-F)*

*Fédération européenne des chasseurs à l'arc (EBF)*

*Conservation Force*

## AUTRES MEMBRES

*Partenaire de recherche  
Institut européen pour la gestion des oiseaux sauvages et de leurs habitats (OMPO)*

*Présidents d'Honneur  
Giovanni BANA, Gilbert de TURCKHEIM*

*Membres d'Honneur  
Jochen BORCHERT, John GARDINER,  
Martin HØJSGAARD, Torstein MOLAND,  
John Anthony SWIFT*

## OBSERVATEURS

*Association européenne des chasses traditionnelles (AECT)*

## COMITÉ DE DIRECTION

Président, **M. EBNER**

Vice-Président, Allemagne, **V. BÖHNING**

Vice-Président, Région nordique, **C.L. CHRISTENSEN**

Vice-Président, Région centrale, **S. ŽERJAV**

Trésorier Général, **B. CHEVRON\*** (jusqu'en septembre), **W. SCHRAEN\*** (à partir de septembre)

Secrétaire Général, **F. SEGATO\***

## BUREAU

Vice-Président, Italie, **G.L. DALL'OLIO**

Vice-Présidente, Région baltique, **L. DOMBROVSKA**

Vice-Président, France, **A. DURAND**

Vice-Président, Royaume-Uni, **C. GRAFFIUS**

Vice-Président, Région atlantique, **L. HOEDEMAKER**

Vice-Président, Région sud-est, **A. KELEMEN**

Vice-Président, Région méditerranéenne, **N. PAPADODIMAS**

\* Membres sans droit de vote

La FACE collabore avec ses Membres, ses partenaires et les institutions européennes pour faciliter la compréhension, la prise de mesures et les échanges de vues par le biais de réunions régulières dans les États membres, mais également au sein du Parlement européen et de la Commission européenne.

La FACE n'est rien sans ses Membres.

La communauté des Membres de la FACE rassemble l'expertise, les connaissances, les structures et l'influence de la chasse en Europe. Les Membres de la FACE sont les associations nationales de chasseurs de 36 pays européens, dont l'ensemble des États membres de l'UE, ainsi que d'autres pays du Conseil de l'Europe.

# L'INTERGROUPE « BIODIVERSITÉ, CHASSE, ACTIVITÉS RURALES » DU PARLEMENT EUROPÉEN



L'intergroupe « Biodiversité, Chasse, Activités rurales » du Parlement européen, communément appelé intergroupe « Chasse », a été créé en 1985. Cette plate-forme parlementaire est l'une des plus anciennes et des plus actives au sein du Parlement européen.

Comptant 110 membres parmi les députés européens, cet intergroupe a pour objectif de promouvoir le rôle de la chasse et des autres formes d'utilisation durable des ressources naturelles. La FACE assure le secrétariat de cet intergroupe depuis 1985, conjointement avec l'Organisation européenne des propriétaires fonciers (ELO).

Il traite de thèmes liés à la biodiversité, à la gestion de la faune sauvage, au développement rural et à la sylviculture. En outre, il aborde les questions d'actualité et crée des liens entre la société civile et les décideurs politiques.

Les activités de l'intergroupe sont organisées par son Bureau, chargé de définir les thèmes abordés et de fixer les orientations générales. Le député européen Karl-Heinz Florenz est le Président de l'intergroupe. Il est diplômé en économie et en sciences agricoles. Il est député européen depuis 1989; il a été réélu en 1994, 1999, 2004, 2009 et 2014.

« Nous devons faire face à de nombreux défis en lien avec la biodiversité, la chasse durable, la gestion de la faune sauvage, ainsi que le changement climatique et le développement rural. L'intergroupe sert de plate-forme clé de discussions multipartites au Parlement européen. Il favorise des discussions ouvertes, qui traversent les frontières politiques, entre les décideurs, les parties prenantes et les experts, visant ainsi à réaffirmer le rôle significatif des acteurs ruraux et l'importance des activités rurales d'un point de vue socio-économique. » - Monsieur le député européen Karl-Heinz Florenz

Le Bureau de l'intergroupe compte également trois Vice-présidents, les députés européens Bendt Bendtsen, Renata Briano et James Nicholson, et une Secrétaire générale, la députée européenne Annie Schreijer-Pierik.

En 2016, la FACE a organisé quatre réunions de l'intergroupe. Voici un résumé de ces réunions :

**26 janvier 2016**

**« La faune sauvage, on s'en sert ou on la perd ? »**

**Réunion consacrée aux objectifs stratégiques de l'UE en vue de la dix-septième session de la Conférence des Parties à la CITES**



Le ministre namibien de l'Environnement et du Tourisme, l'Honorable Pohamba SHIFETA a déclaré : « La chasse au trophée est un moteur économique important pour notre pays. Notre modèle habilite les communautés locales à gérer durablement la faune sauvage grâce à des incitations économiques qui résultent directement de la gestion de la chasse. À cet égard, les initiatives pour interdire la chasse au trophée représentent une forme moderne et inacceptable de colonialisme moral. Interdire la chasse au trophée a des conséquences préjudiciables pour les communautés locales et la faune sauvage et finirait par entraîner une recrudescence du braconnage. Nous devons tous nous efforcer de conserver les avantages de la CITES en tant qu'instrument de réglementation efficace garantissant l'utilisation durable des espèces sauvages. »

**27 janvier 2016**

**« L'examen à mi-parcours : le rôle des chasseurs et des acteurs ruraux dans le financement de la conservation de la biodiversité »**

Le Dr Justin Irvine de l'Institut James Hutton a indiqué : « Les recherches entreprises dans le cadre du projet HUNT (Hunting for Sustainability - La chasse au service de la durabilité) démontrent que les activités cynégétiques peuvent être une force positive pour la conservation de la biodiversité, car les systèmes de chasse se concentrent souvent sur cet aspect de conservation. Par la suite, nous devons promouvoir une utilisation multifonctionnelle du monde rural et considérer, d'une part, les fonctions sociales, culturelles, économiques et écologiques de la chasse et, d'autre part, ses implications lorsque nous prendrons des décisions importantes au sujet de la conservation de la biodiversité. »

**1<sup>er</sup> mars 2016**

**Conférence consacrée à la directive européenne sur les armes à feu**

Le député européen Karl-Heinz Florenz, Président de l'intergroupe « Biodiversité, Chasse, Activités rurales » du Parlement européen, a annoncé : « La proposition de la Commission européenne est précipitée et ébauchée à la hâte. Il n'existe aucun lien entre la détention légale d'armes à feu civiles, telles que celles utilisées pour la chasse ou le tir sportif, et le risque d'attaques terroristes. Je considère inacceptable de soumettre les citoyens respectueux de la loi à des restrictions inutiles, voire disproportionnées. D'ailleurs, ces restrictions n'apporteraient aucun avantage en termes de sécurité dans des domaines qui sont déjà soumis à une réglementation suffisante au niveau national. »

**27 septembre 2016**

**« La valeur économique de la chasse dans l'UE »**

Le Président de la FACE, le Dr Michl Ebner, a présenté les données de différentes études menées en Italie, en Autriche, au Royaume-Uni, en Grèce, en France et en Irlande : « Si nous considérons les dépenses directes et le travail bénévole, la filière

chasse pourrait valoir 32 milliards d'euros. Mais il s'agit d'une estimation prudente qui nécessite une méthodologie de calcul plus adaptée. Afin de mieux évaluer la valeur économique de la chasse, nous prions la Commission européenne de charger EUROSTAT de réaliser une enquête quinquennale sur les incidences économiques de la chasse, de la pêche, de l'observation et des prélèvements des espèces sauvages. Les résultats pourraient ensuite être utilisés comme indicateur européen pour mesurer l'utilisation durable de la nature et évaluer la mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique. »



# LES OISEAUX MIGRATEURS

La FACE a été établie en 1977 par des associations nationales de chasseurs pour participer au processus d'élaboration de la directive « Oiseaux » de l'UE grâce aux connaissances approfondies des chasseurs en termes de nature et de gouvernance de la chasse.

La FACE a adopté un rôle semblable au niveau international, de par son implication conjointe avec le Conseil international de la chasse et de la conservation du gibier (CIC) et l'Institut européen pour la gestion des oiseaux sauvages et de leurs habitats (OMPO) dans le cadre de l'élaboration de l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrants d'Afrique-Eurasie (AEWA) dans les années quatre-vingt-dix.

La FACE est restée fidèle à ses origines, car elle s'est toujours efforcée – par le biais de processus juridiques – de défendre la conservation des oiseaux migrants et de garantir la chasse durable de ces espèces que nous chérissons.

## « BILAN DE QUALITÉ » DE LA LÉGISLATION DE L'UE SUR LA NATURE : PAS DE RÉOUVERTURE DES DIRECTIVES - ÉLABORATION D'UN PLAN D'ACTION DE MISE EN ŒUVRE

Le 7 décembre 2016, les commissaires européens ont officiellement annoncé les prochaines étapes du « bilan de qualité » des directives « Oiseaux » et « Habitats ».

Le vaste processus de consultation a relevé la nécessité d'améliorer la mise en œuvre des directives, d'accroître les financements pour la conservation de la nature et de lutter contre les facteurs de perte de biodiversité dans les zones rurales au sens large.

À la lumière de ce débat, la Commission européenne élaborera un Plan d'action en vue d'une meilleure mise en œuvre des directives « Oiseaux » et « Habitats ». Ce Plan d'action comportera certainement une série de mesures à entreprendre, à l'instar d'orientations supplémentaires, d'un meilleur dialogue et de financements accrus pour relever les défis liés à la mise en œuvre des directives et aider les États membres à prendre les mesures correctives nécessaires.





La FACE a participé à l'ensemble des étapes du processus de consultation. La FACE exhorte la Commission européenne à mettre en œuvre les directives de manière plus efficace. La mise en œuvre devrait en effet davantage tenir compte de l'utilisation durable des espèces sauvages afin de constituer une base positive pour la conservation, comme indiqué dans les directives. La position de la FACE sur le « bilan de qualité » des directives Nature est la suivante :

- Les directives Nature représentent des instruments adéquats pour la conservation et la gestion des espèces sauvages, notamment du point de vue de l'utilisation durable. La mise en œuvre de ces directives devrait être fondée sur des principes scientifiques et des preuves tangibles.
- En vertu du principe de subsidiarité, les États membres devraient, en vue de réaliser les objectifs fixés par les directives, disposer d'une plus grande latitude en ce qui concerne la gestion des grands carnivores afin que les populations rurales/locales acceptent davantage ces espèces.
- Il serait utile de réexaminer l'application de l'article 9, paragraphe 1, de la directive « Oiseaux » pour les pratiques de chasse à faible échelle et écologiques, conformément aux exigences culturelles des citoyens de l'UE, afin d'éviter les conflits et favoriser l'acceptation des espèces abondantes au niveau rural/local.
- Il convient de mettre davantage l'accent sur la conservation des habitats, notamment en dehors des zones protégées, et de donner la priorité à des mesures qui visent les espèces dont l'état de conservation est le moins favorable, plutôt que les espèces emblématiques. Il est nécessaire d'entreprendre davantage d'actions pour éviter que les politiques importantes de l'UE, à l'instar de la Politique agricole commune (PAC), n'exercent de pressions inutiles sur la biodiversité.
- Les plans de gestion des sites Natura 2000 devraient être mieux ciblés pour profiter des connaissances, de l'expérience et de la motivation des chasseurs en matière de conservation.

La FACE continuera à demander aux institutions européennes et aux États membres de reconnaître davantage le rôle précieux que la chasse joue dans la réalisation des objectifs environnementaux. La FACE appelle également à mieux comprendre l'importance que la chasse constitue pour sept millions d'Européens et à reconnaître davantage le rôle que ceux-ci jouent dans la réalisation des objectifs stratégiques des directives.

## LIGNES DIRECTRICES SUR LE PRÉLÈVEMENT DURABLE DES OISEAUX D'EAU MIGRATEURS

En 2016, la FACE était heureuse d'annoncer la publication des Lignes directrices sur le prélèvement durable des oiseaux d'eau migrateurs de l'AEWA. Ce rapport actualisé fournit des conseils détaillés pour garantir et gérer des prélèvements durables des oiseaux d'eau dans la région couverte par l'AEWA.

Ce rapport a été élaboré par des experts, y compris des employés de la FACE, qui sont membres du Groupe de spécialistes des captures d'oiseaux d'eau de Wetlands International. Par la suite, ces lignes directrices pourraient soutenir de nouvelles initiatives intéressantes pour garantir la conservation et la gestion transfrontalière des oiseaux d'eau.



## CRÉATION DE LA PLATE-FORME EUROPÉENNE DE GESTION DES OIES DANS LE CADRE DE L'AEWA

À la lumière des récents événements liés aux populations d'oies en Europe, il a été décidé, au niveau international, de mettre davantage l'accent sur les moyens de résoudre les conflits entre les humains et les oies et de réduire l'impact de ces derniers sur l'écosystème. Ces problèmes subsistent et deviennent de plus en plus complexes et épineux en raison de l'augmentation des populations d'oies en Europe.

La plate-forme a été officiellement mise sur pied lors d'une réunion, organisée à Paris les 11 et 12 mai 2016, qui a rassemblé les États de l'aire de répartition de l'AEWA suivants : Allemagne, Belgique, Danemark, Finlande, France, Groenland, Islande, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni et Suède. La première réunion du Groupe de travail de la plate-forme s'est tenue du 14 au 16 décembre 2017 en Suède.



La structure proposée pour la plate-forme nécessitera une unité de coordination sous l'égide de l'AEWA et la participation de diverses organisations nationales et de représentation, notamment la FACE. Cette structure de gestion permettra de garantir que le processus de prise de décisions, la collecte et le traitement des données

seront coordonnés à l'échelle internationale, notamment au sujet de la taille des populations, des statistiques de prélèvements et des dérogations.

Il a été convenu que la plate-forme serait financée par les contributions des États de l'aire de répartition et de certaines ONG pour les trois prochaines années. Au départ, cette plate-forme se concentrera uniquement sur les espèces d'oies suivantes : l'Oie à bec court (*Anser brachyrhynchus*), l'Oie des moissons (*Anser f. fabalis*), l'Oie cendrée (*Anser anser*) et la Bernache nonnette (*Branta leucopsis*). La FACE sera considérée comme un acteur clé pour la collecte et la gestion des données de prélèvements et pour prodiguer des conseils sur les dérogations.

## PLANS D'ACTION PAR ESPÈCE - EUROSAP

La FACE compte parmi les treize partenaires impliqués dans le projet EuroSAP, dont l'objectif est de développer des plans d'action pour seize espèces.

La FACE joue un rôle important en prodiguant des conseils relatifs, d'une part, aux plans d'action pour la Tourterelle des bois et la Macreuse brune et, d'autre part, au plan d'action multi-espèces pour les échassiers nicheurs dans les prairies humides, tels que le Vanneau huppé, l'Huîtrier pie, la Barge à queue noire, le Courlis cendré, le Combattant varié, le Chevalier gambette, le Bécasseau variable et la Bécassine des marais.

EuroSAP est un projet préparatoire LIFE cofinancé par la DG Environnement de la Commission européenne, par l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEWA), ainsi que par chaque partenaire du projet.

## LA LUTTE CONTRE LA MISE À MORT ILLÉGALE

Selon la FACE, la chasse durable n'a pas d'incidence sur la mise à mort illégale des oiseaux. Par contre, la mise à mort illégale des oiseaux pose des problèmes pour la chasse durable !

## RÉUNION DU RÉSEAU DES CORRESPONDANTS SPÉCIAUX DE LA CONVENTION DE BERNE EN ALBANIE

Il existe un réseau de Correspondants spéciaux sur la mise à mort, la capture et le commerce illégaux des oiseaux sauvages au sein de la Convention de Berne. Ces Correspondants représentent l'organe chargé de la supervision des activités menées pour lutter contre la mise à mort illégale des oiseaux dans le cadre de la Convention. Les principaux partenaires impliqués sont l'AEWA, la CMS, INTERPOL, l'UE, BirdLife International et la FACE. La troisième réunion des Correspondants spéciaux sur la mise à mort, la capture et le commerce illégaux des oiseaux s'est déroulée les 14 et 15 avril 2016 en Albanie.

Le Dr David Scallan, *Conservation Manager* à la FACE, était invité à cette réunion pour présenter les travaux entrepris par la FACE pour lutter contre la mise à mort illégale. Il y a discuté des activités et projets en cours et a réaffirmé la politique de



tolérance zéro de la FACE à cet égard. Il a également présenté des exemples pour démontrer comment la chasse durable pouvait réduire sensiblement la mise à mort illégale des oiseaux. Par exemple, à Malte, l'acceptation de la chasse de printemps de la Tourterelle des bois, limitée par des quotas et organisée dans le respect des conditions strictes de l'article 9 de la directive « Oiseaux », a entraîné une réduction significative et avérée de la mise à mort illégale des oiseaux.

## PREMIÈRE RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL INTERGOUVERNEMENTAL SUR L'ABATTAGE, LE PRÉLÈVEMENT ET LE COMMERCE ILLÉGAUX DES OISEAUX MIGRATEURS EN MÉDITERRANÉE

La première réunion du nouveau Groupe de travail intergouvernemental sur l'abattage, le prélèvement et le commerce illégaux des oiseaux migrateurs en Méditerranée (MIKT) a été organisée du 11 au 15 juillet 2016 au Caire, en Égypte.

Lors de cette réunion, les représentants des gouvernements et plusieurs parties prenantes ont travaillé à l'élaboration d'un programme de travail exhaustif pour le Groupe de travail jusqu'en 2020.

Le MIKT adopte une politique de tolérance zéro à l'égard de la mise à mort, du piégeage et du commerce illégaux d'oiseaux migrateurs. À cet égard, il est crucial que toutes les parties prenantes au niveau national soutiennent pleinement et activement cette politique. La FACE applique depuis longtemps cette politique de tolérance zéro à l'encontre de la criminalité liée aux espèces sauvages, y compris la mise à mort illégale.

Le MIKT reconnaît « le rôle de la chasse autorisée et durable des oiseaux dans les moyens de subsistance et celui de la communauté des chasseurs pour promouvoir et encourager le respect de la loi et des méthodes de chasse durables ».

Le Dr David Scallan, *Conservation Manager* à la FACE, a participé à cette réunion.

Il y a présenté les différentes activités menées par les Membres de la FACE dans la région méditerranéenne pour lutter contre la mise à mort, le piégeage et le commerce illégaux des oiseaux migrateurs. Ces activités se traduisent notamment par une mise en application volontaire de ce principe par les chasseurs, une condamnation publique de la mise à mort, du piégeage et du commerce illégaux par les associations cynégétiques, l'organisation de nombreuses actions pédagogiques et la promotion de chartes non contraignantes, telles que la Charte européenne de la Chasse et de la Biodiversité.

Par la suite, la FACE prodiguera des conseils pour la bonne réalisation du programme de travail du Groupe, notamment sur la façon de mobiliser, dans le cadre de la lutte contre la mise à mort illégale, l'appui des organisations cynégétiques/des chasseurs dans la région méditerranéenne.

## LA LUTTE CONTRE L'EMPOISONNEMENT ILLÉGAL DES ESPÈCES SAUVAGES

L'empoisonnement illégal représente un acte criminel grave qui menace directement la gestion durable des écosystèmes.

Les 19 et 20 mai 2016, le *Director of Legal and Public Affairs*, Johan Svalby, a participé à la réunion de la Plate-forme de l'UE sur l'empoisonnement de la faune sauvage, qui s'est tenue à Athènes, en Grèce. Cette réunion a rassemblé la Commission européenne (organisateur), les autorités nationales impliquées dans les projets LIFE visant à lutter contre l'empoisonnement de la faune sauvage, certaines universités, BirdLife International et ses partenaires nationaux, ainsi que la FACE.

L'utilisation d'appâts empoisonnés pour éliminer les prédateurs (loups, chiens errants, chiens de berger, renards, etc.) et certains rapaces représente bien souvent un acte volontaire d'empoisonnement illégal. En réalité, le poison tue aussi les charognards qui se nourrissent des carcasses des animaux empoisonnés. Les chiens de chasse peuvent également être empoisonnés, ce qui entraîne des difficultés d'ordre émotionnel et économique pour le chasseur.

Parmi les présentations, nombreuses sont celles à avoir démontré une collaboration réussie aux niveaux national et régional entre chasseurs, agriculteurs et gardes forestiers pour, d'une part, empêcher l'utilisation de poison et, d'autre part, détecter, signaler et rapporter les incidents liés à l'empoisonnement.

La FACE a mis en évidence l'important travail déjà réalisé par les organisations cynégétiques : implication dans des partenariats contre la criminalité liée aux espèces sauvages, proposition de conseils et d'alternatives juridiques pour le contrôle des prédateurs, notamment en ce qui concerne le secteur du bétail, financement des activités de gardiennage des forêts et de surveillance et, plus important encore, communication sur la politique de tolérance zéro à l'égard de l'empoisonnement illégal. Il est important, pour que les stratégies de communication parviennent à attirer un large soutien, d'adhérer aux principes généralement reconnus de la Recommandation 155/2012 du Conseil de l'Europe :

- (i.) Il s'agit de la mise à mort illégale, et pas de la chasse légale ;
- (ii.) Tolérance zéro à l'encontre de la mise à mort illégale ;
- (iii.) Reconnaissance de la chasse légale et de l'utilisation durable.

Le soutien des associations de chasse nationales et régionales est nécessaire pour lutter efficacement contre l'utilisation illégale de poison.



# LES GRANDS CARNIVORES

La communauté cynégétique européenne joue un rôle actif dans la conservation des grands carnivores. Elle contribue directement à leur surveillance et à la gestion de leurs habitats et de leurs proies à travers l'Europe. Les paysages européens sont densément peuplés et multifonctionnels. Les humains et les grands carnivores doivent donc trouver un moyen de coexister. Les chasseurs font – et doivent faire – partie de la solution.

Dans cette optique, la FACE œuvre à plusieurs niveaux et promeut la gestion et la conservation des populations de grands carnivores sur la base de données scientifiques, tout en prenant en considération la dimension humaine afin de réduire efficacement les conflits.

## LA PLATE-FORME DE L'UE SUR LA COEXISTENCE ENTRE LES HOMMES ET LES GRANDS CARNIVORES

La plate-forme a été mise sur pied afin de promouvoir des moyens pour minimiser les conflits entre les intérêts humains et la présence d'espèces de grands carnivores et, dans la mesure du possible, y trouver des solutions. La FACE participe activement à cette initiative.

En 2016, la plate-forme a examiné les études de cas sur les meilleures pratiques en ce qui concerne le financement des mesures de coexistence dans les États membres de l'UE au titre du Fonds de développement rural de la Politique agricole commune (PAC). Les membres de la plate-forme ont également trouvé le temps d'aborder la décision prise par la Roumanie de ne pas attribuer de quotas de prélèvements pour les grands carnivores après la publication d'un communiqué de presse conjoint de la FACE, du Conseil international pour la conservation du gibier et de la vie sauvage (CIC) et de l'Organisation européenne des propriétaires fonciers (ELO) en octobre 2016.

## LA BASE DE CONNAISSANCES SUR LES GRANDS CARNIVORES

Les Membres de la FACE disposent d'un niveau important de connaissances et d'expertise pour offrir un meilleur avenir aux grands carnivores en Europe. Lors de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques relatives aux grands carnivores – que ce soit au niveau national, de l'UE ou du Conseil de l'Europe – la FACE s'assure qu'elle dispose de l'expertise de pointe et de la base de connaissances nécessaires d'un point de vue écologique, juridique et socio-économique afin de pouvoir participer au processus au titre d'expert.

## GROUPE DE TRAVAIL DE LA FACE SUR LES GRANDS CARNIVORES

La FACE a établi un réseau européen d'experts des grands carnivores par le biais de son Groupe de travail sur les grands carnivores. Ce Groupe joue un rôle clé pour, d'une part, maintenir et développer la base de connaissances de la FACE et, d'autre part, coordonner les informations fournies par la FACE, notamment dans le cadre des processus européens.

## PARTENAIRES STRATÉGIQUES

Les partenariats sont au cœur de tous les travaux entrepris par la FACE en rapport avec les grands carnivores. En effet, par le biais d'échanges bilatéraux et de forums divers, tels que la Plate-forme de l'UE sur la coexistence entre les hommes et les grands carnivores et la Coalition rurale, la FACE collabore étroitement avec les experts de la communauté scientifique (comme dans le cadre de l'Initiative pour les grands carnivores en Europe - LCIE), les organisations concernées, à l'instar des agriculteurs et des propriétaires fonciers (par exemple le Copa-Cogeca et ELO) ainsi qu'avec des ONG environnementales (comme le WWF).

## ATELIER RÉGIONAL ORGANISÉ EN ALLEMAGNE

Le troisième atelier régional de la Plate-forme de l'UE sur la Coexistence entre les hommes et les grands carnivores s'est tenu du 18 au 20 avril 2016 à Berlin, en Allemagne. L'Union pour la Conservation de la Nature et la Biodiversité (NABU) accueillait la réunion organisée par le WWF. Cet atelier avait pour objectif principal de partager des idées, des exemples de bonnes pratiques et des résultats des recherches scientifiques en lien avec le suivi et la gestion des grands carnivores en Europe centrale. Une attention particulière a été portée aux activités transfrontalières et à la résolution des conflits entre parties prenantes.

Le programme comportait une série d'exposés suivis de deux séances de discussions axées autour des questions suivantes : i) Quels sont les outils nécessaires pour assurer le suivi ? ii) Quels sont les freins à la participation des parties prenantes et comment les lever ?

Pour la FACE, l'atelier s'est avéré instructif, mais il aurait dû y avoir un meilleur équilibre et une plus grande diversité parmi les parties prenantes. La plate-forme a accepté que les réunions futures soient organisées conjointement par les différents membres de la plate-forme.



# LA BIODIVERSITÉ

Les chasseurs partagent une passion commune pour la nature et la biodiversité. Leurs préoccupations principales ne se limitent pas à la pérennité de la pratique de la chasse, mais concernent également la possibilité pour les générations futures d'apprécier la nature à l'état sauvage. C'est la raison pour laquelle les chasseurs travaillent chaque jour à travers l'Europe pour conserver et restaurer la nature et la biodiversité.

La FACE et ses Membres ont adopté le Manifeste pour la Biodiversité de la FACE. Ce dernier reflète l'engagement actif des chasseurs européens en faveur de la conservation de la biodiversité afin de garantir la pérennité de la chasse pour les générations futures.

## LE MANIFESTE POUR LA BIODIVERSITÉ DE LA FACE

Par le biais de ses 34 points d'action, le Manifeste pour la Biodiversité de la FACE reflète l'engagement des chasseurs européens en faveur de la conservation de la biodiversité.

Depuis 2013, la FACE compile des exemples d'actions menées par les chasseurs - de la sensibilisation à la gestion - qui contribuent à la conservation de la biodiversité pour évaluer les progrès réalisés en vertu des engagements définis dans le Manifeste pour la Biodiversité. Ces informations ont été publiées pour la première fois dans le rapport 2015 sur le Manifeste pour la Biodiversité de la FACE. Ce dernier résume l'évaluation de 181 études de cas et fait le lien avec la Stratégie de l'UE en matière de biodiversité à l'horizon 2020.

En 2016, la FACE a développé un nouveau site Internet consacré au Manifeste pour la Biodiversité afin de promouvoir ce dernier et collecter des projets de conservation liés aux activités cynégétiques. L'objectif est de démontrer aux décideurs politiques et au grand public le rôle et la contribution de la chasse en ce qui concerne la biodiversité. Nous vous invitons à partager le lien suivant : [www.biodiversitymanifesto.com](http://www.biodiversitymanifesto.com)

Pour le rapport 2016, il a été décidé de démontrer la contribution des chasseurs à la mise en œuvre des directives « Oiseaux » et « Habitats », ainsi qu'à la gestion des sites Natura 2000. Ce point est particulièrement intéressant, d'autant plus que la Commission européenne a présenté ses conclusions sur le « bilan de qualité » en décembre 2016. Le rapport 2016 sur le Manifeste pour la Biodiversité de la FACE, qui s'appuie sur 221 projets menés en Europe, est dès à présent disponible.



## NATURA 2000

Le réseau Natura 2000 est souvent considéré comme la pierre angulaire de la politique de l'Union en faveur de la nature. Les sites du réseau (les zones spéciales de conservation et les zones de protection spéciale) couvrent désormais près de 20 % de la surface terrestre de l'UE. Le soutien des propriétaires fonciers est essentiel au succès du réseau, car bon nombre de nos habitats ont acquis de la valeur grâce à l'exploitation traditionnelle des terres. Par ailleurs, certains de nos sites de faune sauvage les plus importants en Europe ont survécu aux pressions exercées par l'aménagement et la destruction du territoire grâce à l'intérêt porté aux utilisations récréatives de la faune sauvage, à l'instar de la chasse.



*Le ministre irlandais de l'Environnement visite un site Natura 2000 géré par les chasseurs en Irlande*

## LE PROCESSUS BIOGÉOGRAPHIQUE DU RÉSEAU NATURA 2000

La Commission européenne joue un rôle dans la promotion de la coopération et des échanges d'expériences entre les acteurs impliqués dans la gestion et la désignation des sites Natura 2000. Le processus biogéographique, établi en 2011, organise une série de séminaires dans chacune des neuf régions biogéographiques. Grâce à l'identification des priorités et objectifs communs et au renforcement de la coopération et des synergies, la Commission européenne veut garantir la pleine réalisation du potentiel du réseau Natura 2000.

## DEUXIÈME RÉUNION DE LA RÉGION BIOGÉOGRAPHIQUE BORÉALE

La FACE a participé à la deuxième réunion de la région boréale organisée dans le cadre du processus biogéographique, du 5 au 7 octobre 2016, à Vilnius, en Lituanie. Les débats relatifs à l'intégration des questions liées aux grands carnivores dans le cadre du processus biogéographique présentaient un intérêt particulier pour la FACE. Jusqu'à présent, le réseau était principalement consacré aux habitats, et non aux espèces.

## LE FORUM DES UTILISATEURS DE NATURA 2000

Le Forum des utilisateurs de Natura 2000 rassemble les chasseurs (FACE), les propriétaires forestiers (Confédération européenne des propriétaires forestiers, CEPF), les agriculteurs (Copa-Cogeca), les pêcheurs à la ligne (Alliance européenne des pêcheurs à la ligne, EAA) et les propriétaires fonciers (Organisation européenne des propriétaires fonciers, ELO). Nos organisations représentent les principales activités environnementales, socio-économiques et socioculturelles liées aux zones rurales qui abritent la plus grande partie de la biodiversité de l'UE. Le Forum représente plus de 45 millions de citoyens européens qui possèdent, gèrent, utilisent et conservent les terres. Ce Forum s'est avéré être une plate-forme efficace pour adresser les messages communs des utilisateurs des terres aux décideurs politiques européens.

## NATURA 2000 ET LES FORÊTS

Le secteur forestier représente environ 50 % du réseau Natura 2000 et 42 % du territoire de l'UE. La FACE a participé à la sixième réunion du Groupe de travail ad hoc sur Natura 2000 et les forêts, qui s'est tenue le 7 décembre 2016 à la Commission européenne, à Bruxelles. Le Groupe de travail a discuté du Document d'orientation sur Natura 2000 et les forêts, qui a été publié récemment. Il y est fait plusieurs fois référence à la chasse (grâce à la contribution de la FACE). En ce qui concerne le rôle multifonctionnel de la foresterie, les avantages socio-économiques de la chasse (tout comme ceux d'autres activités) sont mentionnés. Par exemple, le document affirme : « *Certaines mesures de conservation peuvent même entraîner des avantages économiques à court ou plus long terme (par exemple la création de meilleures conditions de chasse pour les espèces de gibier, une diminution des dommages causés par le gibier, [...])* ».



## MAES ET LES SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES

Le processus MAES (cartographie et évaluation de l'état des écosystèmes et de leurs services) de la Commission européenne vise à fournir aux décideurs politiques (nationaux et européens) une évaluation des services écosystémiques présents dans différents types d'écosystèmes. Ce processus a donc pour objectif de démontrer la valeur de nos écosystèmes afin que les décisions politiques relatives à l'utilisation des terres soient prises en toute connaissance de cause.

En 2016, la FACE et d'autres acteurs importants du monde rural/académique ont encouragé la création d'un groupe de travail spécifique consacré aux services écosystémiques culturels dans le cadre du processus MAES. La FACE et ELO ont organisé la première réunion de ce groupe de travail le 13 septembre 2016. Cette réunion a rassemblé 25 experts, notamment des représentants des ministères des différents États membres.

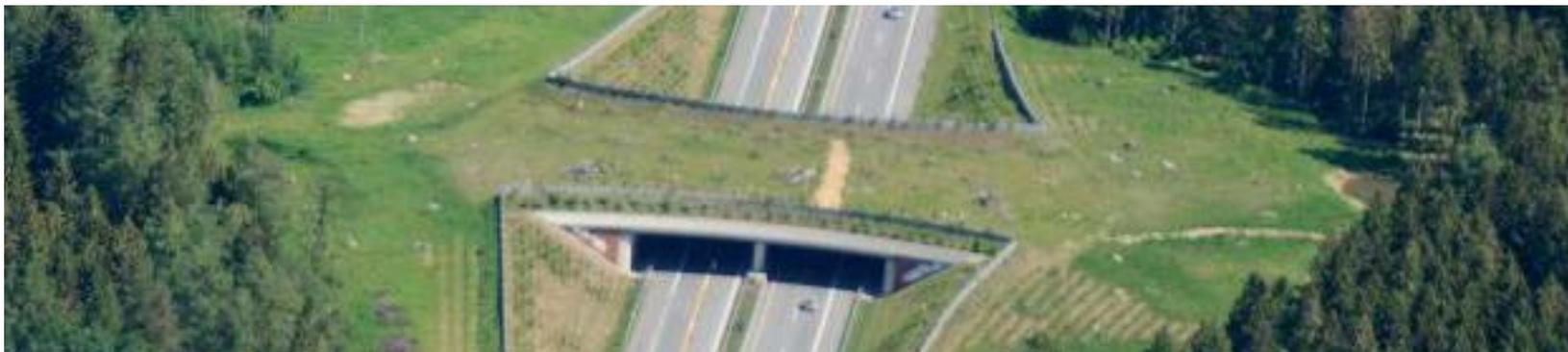
Le 19 septembre, le Groupe de travail MAES a fait un compte-rendu de la réunion susmentionnée et a soutenu l'idée avancée par la FACE de mettre sur pied un Groupe de travail consacré aux services écosystémiques culturels. La FACE se félicite de cette initiative, car cette dernière nous permettra d'engranger davantage de connaissances sur le rapport entre les services écosystémiques culturels et la société, tout en contribuant directement au processus MAES de l'UE.

## INFRASTRUCTURE VERTE

La Stratégie de l'UE en matière de biodiversité à l'horizon 2020 précise que « d'ici à 2020, les écosystèmes et leurs services seront préservés et améliorés grâce à la mise en place d'une infrastructure verte et au rétablissement d'au moins 15 % des écosystèmes dégradés ». À cette fin, l'UE a adopté une stratégie pour l'infrastructure verte (IV) en 2013. L'infrastructure verte vise à reconnecter les zones naturelles existantes et à améliorer la qualité écologique de la ruralité au sens large.

Afin de contribuer à la réalisation de cet objectif, la FACE a participé à un séminaire technique organisé par l'UE sur l'infrastructure verte et la restauration des écosystèmes, qui s'est déroulé à Bruxelles les 24 et 25 octobre 2016. Les discussions serviront à la préparation d'un rapport MAES intitulé « *Informing strategic green infrastructure planning in Europe through mapping and assessment methods and lessons learned from Member States* [Guider la planification d'une infrastructure verte stratégique en Europe grâce aux méthodes de cartographie et d'évaluation, ainsi qu'aux enseignements tirés par les États membres] ». Ce rapport présentera des principes méthodologiques pour éclairer les décisions politiques.

Les chasseurs peuvent jouer un rôle dans le cadre de la mise en œuvre de l'infrastructure verte, car ils disposent d'une expérience pratique sur le terrain. Par ailleurs, l'infrastructure verte présente des avantages pour les activités cynégétiques.



## AUCUNE PERTE NETTE

Le principe « aucune perte nette » (*No Net Loss* - NNL) repose sur l'hypothèse selon laquelle « les pertes de conservation/de biodiversité de la nature subies dans une aire délimitée géographiquement ou selon d'autres critères sont contrebalancées par un gain enregistré ailleurs, sous réserve que l'application de ce principe ne cause aucune nuisance à la biodiversité existante protégée par la législation de l'UE dans le domaine de l'environnement » (Conclusions du Conseil du 21 juin 2011).

Actuellement, l'initiative NNL relève de la Stratégie de l'UE en matière de biodiversité à l'horizon 2020 (objectif 2), qui vise à enrayer la perte des écosystèmes et de leurs services d'ici à 2020. En préparation de l'initiative de l'UE visant à éviter toute perte nette (initiative NNL), la Commission européenne a mis en place en 2013 le Groupe de travail ad hoc « Aucune perte nette » - auquel a participé la FACE - afin de rassembler les opinions des représentants des États membres, plusieurs parties prenantes (industrie, agriculteurs, ONG environnementales, etc.) et des experts à ce sujet.

En 2016, la FACE a promu l'initiative NNL et a continué à participer au processus NNL afin de partager avec la Commission européenne et les parties prenantes les points de vue des chasseurs. La FACE a également élaboré un document d'orientation sur l'initiative NNL en 2016. Ce document est accessible sur notre site Internet.



## ADOPTION DE LA PREMIÈRE LISTE DES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES PRÉOCCUPANTES POUR L'UNION

Le règlement de l'Union européenne sur les espèces exotiques envahissantes (EEE), qui institue la première liste des espèces exotiques envahissantes préoccupantes pour l'UE, est entré en vigueur en juillet 2016. La liste actuelle comprend 37 espèces (réparties en 23 espèces animales et 14 espèces végétales) susceptibles d'avoir des effets néfastes sur le territoire de l'UE. Ce règlement énumère les restrictions et les mesures qui seront dorénavant applicables à la conservation, l'introduction, la vente et l'élevage des espèces figurant sur la liste. Quatre espèces animales répertoriées présentent un intérêt pour les chasseurs. Il s'agit de l'Écureuil gris, du Raton laveur, de l'Érismature rousse et du Muntjac de Reeves.

Il est prévu que la liste des espèces exotiques envahissantes soit régulièrement mise à jour afin d'inclure d'autres espèces susceptibles d'avoir une incidence négative significative sur la biodiversité et les écosystèmes. Plus particulièrement, les États membres de l'UE devront prendre, d'une part, des mesures de prévention, de détection précoce et d'éradication rapide de ces espèces et, d'autre part, des

mesures de gestion pour les espèces qui sont déjà largement répandues sur le territoire de certains États membres.

La FACE a participé à la réunion du Groupe de travail de l'UE sur les EEE organisée le 6 septembre 2016 afin d'aborder les questions de la gestion des voies d'entrée, du système de surveillance et des mesures de gestion pour les espèces largement répandues. La FACE a contribué au développement d'un système de surveillance pour les EEE préoccupantes pour l'Union. Ce système devra être opérationnel d'ici 2018.

## LA CONVENTION DE BERNE ADOPTE UNE RECOMMANDATION SUR LA LUTTE CONTRE LE VISON AMÉRICAIN EN EUROPE

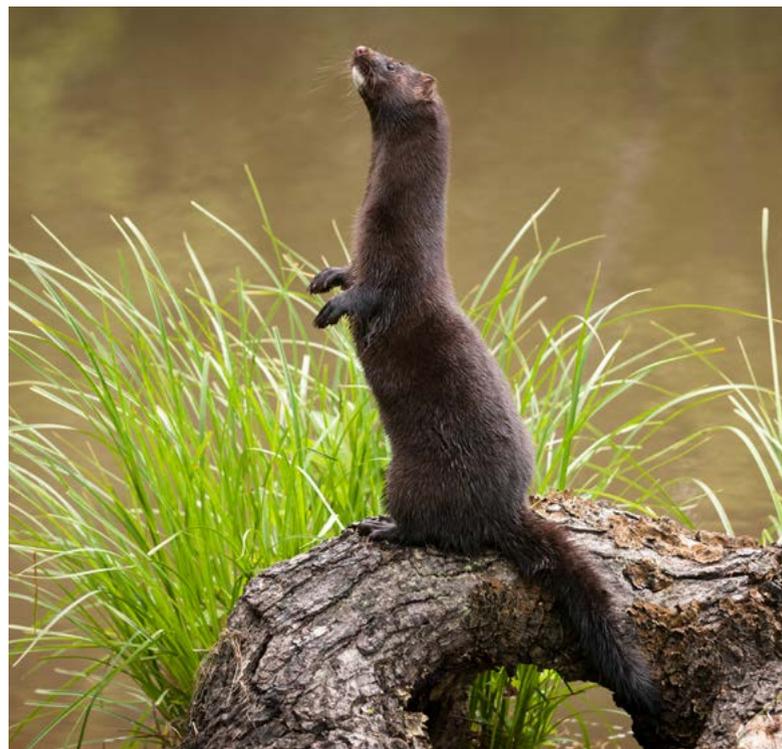
La FACE a participé à la 36<sup>e</sup> réunion du Comité permanent de la Convention de Berne, organisée du 15 au 18 novembre 2016 à Strasbourg. L'Érismature rousse et le Vison américain étaient des points importants à l'ordre du jour. La recommandation avancée au sujet de l'Érismature rousse vise son éradication totale dans le paléarctique occidental d'ici 2020. En ce qui concerne le Vison américain, la Convention de Berne recommande aux Parties contractantes de renforcer leurs efforts nationaux par le biais de nouveaux plans de gestion et de campagnes de sensibilisation du public.

## CODE DE CONDUITE SUR LA CHASSE ET LES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

La Convention de Berne a développé son Code de conduite européen sur la chasse et les espèces exotiques envahissantes en 2013, avec l'aide de la FACE. Ce Code présente sept principes à respecter par les chasseurs et les associations cynégétiques pour contribuer à l'éradication et/ou au contrôle des EEE, conformément à la Stratégie de l'UE en matière de biodiversité à l'horizon 2020. En 2016, la FACE a développé un nouveau rapport sur la mise en œuvre du Code de conduite sur les EEE et la chasse afin d'évaluer les progrès réalisés à cet égard.

## ÉVÉNEMENT CONSACRÉ AUX ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES AU PARLEMENT EUROPÉEN

La FACE a participé à un événement consacré aux espèces exotiques envahissantes (EEE) organisé par les députés européens Pavel Poc et Ricardo Serrão Santos. Cet événement s'est déroulé au Parlement européen le 10 novembre 2016. Des orateurs de plusieurs organisations telles que l'UICN, BirdLife Europe, le Centre commun de recherche de la Commission ou le Centre des sciences de la mer et de l'environnement (MARE) ont présenté les problèmes liés aux espèces exotiques envahissantes. Ils ont insisté sur la nécessité de prendre rapidement des mesures pour lutter contre ces problèmes, dont l'envergure et l'urgence sont avérées.



# LES ACCORDS INTERNATIONAUX

La FACE, en collaboration avec ses Membres et ses partenaires, contribue activement aux principaux accords internationaux et offre l'expertise, la coordination, les synergies et la sensibilisation nécessaires. À cet égard, la FACE est informée de toutes les décisions de conservation prises sur le plan international et y participe.

Il s'agit également d'une occasion pour la FACE de faire connaître à l'échelle internationale le rôle des chasseurs en tant que conservationnistes, ainsi que de trouver des moyens de collaborer avec les autres conservationnistes.

## LA CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPÈCES DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACÉES D'EXTINCTION (CITES)

La CITES présente un intérêt pour les chasseurs, notamment en ce qui concerne le commerce des trophées de chasse. Elle est également intéressante, car elle figure au titre des accords internationaux déterminants qui définissent le programme mondial de la conservation, les principes de conservation et les outils et moyens de coopération.

La CITES compte actuellement 183 Parties, dont les 28 États membres de l'UE. Lors des Conférences des Parties (CoP), organisées tous les trois ans, les Parties sont tenues de parler d'une seule voix et de voter en bloc. La dernière Conférence des Parties à la CITES s'est tenue en septembre 2016 à Johannesburg, en Afrique du Sud.



## SAFARI CLUB INTERNATIONAL (SCI)

Avec une représentation dans 103 pays, le SCI se démarque en tant que chef de file en matière de protection de la liberté de chasser et de promotion de la conservation de la faune sauvage à l'échelle mondiale. Le SCI travaille en étroite collaboration avec son organisation sœur, la Fondation SCI (SCI-F). SCI-F finance et gère des programmes mondiaux de conservation de la faune sauvage et d'éducation à la nature.

Ces deux organisations sont des partenaires clés de la FACE sur un large éventail de dossiers, allant de la chasse au sens strict à la conservation de la nature au niveau mondial.

Au cours de l'année écoulée, la collaboration entre la FACE et le SCI s'est principalement centrée sur la reconnaissance du rôle de la chasse en tant qu'outil de conservation de la nature dans le cadre de la CITES et de l'Union européenne, ainsi que sur l'identification des stratégies possibles pour impliquer au mieux les utilisateurs légaux de la faune sauvage, les communautés locales et les autorités des États de l'aire de répartition aux programmes communautaires visant à conserver la faune sauvage, lutter contre la mise à mort et le commerce illégaux des espèces sauvages et à restaurer les habitats.



## LE BILAN DU PLUS GRAND SOMMET SUR LE COMMERCE D'ESPÈCES SAUVAGES AU MONDE EST POSITIF POUR LES CHASSEURS

Lorsque le plus grand sommet sur le commerce d'espèces sauvages au monde s'est achevé le 4 octobre 2016 à Johannesburg, en Afrique du Sud, les chasseurs pouvaient se réjouir de plusieurs victoires. Pendant deux semaines, la 17<sup>e</sup> session de la Conférence des Parties (CoP17) de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) a rassemblé quelque 3 500 participants et 152 gouvernements (Parties) afin de statuer sur de nombreuses questions relatives au commerce international des espèces sauvages, notamment sur les exportations et les importations de trophées de chasse.



En sa qualité d'observateur, Johan Svalby, *Director of Legal and Public Affairs* à la FACE, a travaillé en étroite collaboration avec Safari Club International (SCI) et le Conseil international pour la conservation du gibier et de la vie sauvage (CIC), deux organisations partenaires de la FACE. L'objectif était de s'assurer que les intérêts des chasseurs étaient dûment pris en considération lors des décisions adoptées par les Parties.

La FACE est heureuse de constater que les recommandations faites dans son Guide de conservation ont été suivies dans la plupart des cas. Cette tendance confirme que la CITES accorde toujours une place prépondérante à la conservation par le biais de l'utilisation durable et au rôle des chasseurs en faveur de la conservation.

## Résolution reconnaissant le rôle positif de la chasse au trophée pour la conservation

Les Parties ont adopté à l'unanimité une résolution importante sur le commerce des trophées de chasse, reconnaissant que « la chasse au trophée, si elle est bien gérée et pratiquée de manière durable, contribue de façon cohérente à la conservation des espèces sauvages ; d'une part, elle offre des opportunités de subsistance aux populations rurales et des incitations à la conservation des habitats et, d'autre part, elle génère des bénéfices qui peuvent à leur tour être investis dans des projets de conservation. »

## Lion d'Afrique

La proposition de transférer les populations de lions d'Afrique (*Panthera leo*) de l'Annexe II à l'Annexe I (« menacées d'extinction ») avec l'objectif implicite d'interdire la chasse durable a été rejetée. En effet, le Lion d'Afrique est maintenu à l'Annexe II, avec les annotations suivantes : un quota zéro pour les os, les parties similaires et les produits prélevés dans la nature et exportés à des fins commerciales ; et des quotas annuels d'exportation pour les spécimens d'os de lion résultant de l'élevage en captivité et de l'export à des fins commerciales en Afrique du Sud.

La FACE est contente du texte final, qui est davantage axé sur une meilleure régulation des aspects commerciaux du commerce d'os de lions, sans toutefois avoir d'incidence négative sur la conservation des populations de lions en raison de la



chasse. D'ailleurs, les meilleures données scientifiques disponibles démontrent que l'espèce ne remplit pas les critères biologiques pour être transférée à l'Annexe I. La population est en augmentation en Afrique australe, région où la chasse au trophée est pratiquée. Par ailleurs, 28 États de l'aire de répartition du Lion d'Afrique ont déclaré en mai 2016 que toute décision qui découlerait sur une interdiction de la chasse nuirait à la conservation de l'espèce.

## Éléphant d'Afrique



La proposition visant à inscrire toutes les populations d'éléphants d'Afrique (*Loxodonta africana*) à l'Annexe I a été rejetée. Si la proposition avait été acceptée, il aurait été difficile, voire impossible, d'expédier les trophées d'éléphant depuis tous les pays, ce qui aurait mis en péril de nombreux programmes de conservation et compromis les efforts pour lutter contre le braconnage dans les États de l'aire de répartition.

## Zèbre de montagne du Cap

Les Parties ont décidé de transférer le Zèbre de montagne du Cap (*Equus zebra zebra*) de l'Annexe I à l'Annexe II sur la base des résultats positifs de la conservation et de l'utilisation durable de l'espèce.

## Bison des forêts

Les Parties ont accepté de retirer le Bison des forêts (*Bison bison athabascaae*) de l'Annexe II, car les populations ont augmenté au cours des dernières années et la gestion des prélèvements s'est avérée efficace.

## Bouquetin du Caucase

Les Parties ont adapté la proposition faite par la Géorgie et l'UE visant à inscrire le Bouquetin du Caucase (*Capra caucasica*) à l'Annexe II. Au départ, la proposition comprenait également un quota zéro pour les trophées de chasse (ce qui aurait été équivalent à une interdiction de chasse). Toutefois, en raison de l'opposition de certaines Parties, à l'instar du Canada, des États-Unis et de la Russie, l'idée du quota zéro a été abandonnée. La Russie, État de l'aire de répartition du bouquetin, a fait observer que la chasse d'une espèce incitait fortement à sa conservation.

La FACE est satisfaite de l'adoption de la proposition amendée, parce qu'elle considère que la chasse représente un important outil de conservation pour cette espèce. La FACE avait d'ailleurs demandé le rejet de la proposition de quota zéro pour les trophées de chasse.

## Faucon pèlerin

Les Parties ont rejeté la proposition faite par le Canada de faire passer le Faucon pèlerin (*Falco peregrinus*) de l'Annexe I à l'Annexe II, même si l'analyse UICN/TRAFFIC a démontré que le Faucon pèlerin ne remplissait pas les critères biologiques pour une inscription à l'Annexe I. Par ailleurs, les instruments internationaux existants et l'engagement des parties prenantes soutiennent efficacement les efforts déployés aux niveaux régional et mondial en vue de la conservation de l'espèce.

La FACE déplore le résultat du vote et l'occasion ratée de répondre de manière efficace au succès rencontré en termes de conservation du point de vue de la restauration de cette espèce.

## La CITES et les moyens de subsistance

La CoP17 a pris des mesures supplémentaires pour reconnaître le lien étroit entre les décisions prises par la CITES et les populations rurales. En raison des répercussions possibles des décisions de la CITES sur les moyens de subsistance des populations rurales, de nombreuses Parties ont avancé que ceux qui vivaient avec les espèces sauvages et qui s'occupaient de la gestion de ces dernières sur le terrain méritaient de participer davantage au processus de prise de décision au sein de la CITES.

La FACE se réjouit de cette évolution et continuera à prôner une plus grande participation des populations locales dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques liées à la CITES.

## Prochaine session de la Conférence des Parties de la CITES

La 18<sup>e</sup> session de la Conférence des Parties de la CITES se déroulera en 2019 au Sri Lanka. La FACE et ses partenaires poursuivront leurs travaux pour garantir que les Parties considèrent la chasse et la conservation de manière plus positive encore lors de la prochaine session de la Conférence des Parties.



## LA FACE AU CONGRÈS MONDIAL DE LA NATURE DE L'UICN À HAWAÏ, AUX ÉTATS-UNIS

Depuis février 2016, la FACE a suivi de près le processus qui a découlé sur le Congrès mondial de la nature de l'UICN, organisé du 1<sup>er</sup> au 10 septembre 2016 à Hawaï, aux États-Unis.

Pendant cette période, la FACE a contribué à la rédaction de plus de vingt motions de l'UICN grâce au processus des motions qui s'est déroulé en ligne. Ce processus a précédé le vote par voie électronique et le vote lors des sessions de l'Assemblée pendant le Congrès. La FACE a travaillé en étroite collaboration avec ses Membres qui font également partie du réseau de l'UICN.

Lors du Congrès mondial de la nature, la FACE a coordonné plusieurs réunions organisées avec des États et des agences gouvernementales membres de l'UICN pour débattre des problèmes liés à l'utilisation durable et aux motions qui présentaient un risque potentiel. La FACE a également participé à plus de vingt événements organisés en marge de l'Assemblée des Membres.

Une motion relative aux munitions au plomb s'est avérée particulièrement problématique; au départ, cette motion prévoyait d'interdire totalement l'utilisation de tout type de munition au plomb dans l'ensemble des habitats, y compris pour les disciplines olympiques de tir. Trois réunions intenses des groupes de contact ont été organisées avec des États, des agences gouvernementales et ONG membres de l'UICN avant que cette motion ne soit votée.

La FACE a insisté pour que la formulation de la motion soit en phase avec sa politique actuelle, c'est-à-dire encourager l'élimination progressive de la grenaille de plomb dans les zones humides.

Pendant le Congrès, la FACE a également participé à de nombreux événements parallèles consacrés à la chasse et à l'utilisation durable, notamment aux événements intitulés « *Conservation, Animal Welfare and Animal Rights: Tensions*

*& Synergies* » et « *Does hunting have a future? Hunting, conservation incentives and community livelihoods in a changing world* ». Ces deux événements se sont avérés très positifs pour les activités cynégétiques. Ils ont toutefois rappelé la nécessité de promouvoir la chasse en tant qu'activité de conservation importante qui joue un rôle socio-économique et culturel.



*Le Dr David Scallan, représentant de la FACE, a participé au Congrès mondial de la nature de l'UICN aux États-Unis.*

## LE PARLEMENT EUROPÉEN ENTÉRINE LE RÔLE DE LA CHASSE AU TROPHÉE LORSQU'ELLE EST PRATIQUÉE DE MANIÈRE DURABLE

En 2016, le Parlement européen a entériné le rôle de la chasse au trophée pratiquée de manière durable. Trois propositions de restrictions ont été rejetées :

1) La proposition écrite 0003/2016 du Parlement européen sur la chasse au trophée (ouverte aux signatures du 18 janvier au 18 avril 2016) invitant la Commission européenne et le Conseil à limiter toutes les importations de trophées dans le territoire de l'UE. Cette proposition a été rejetée lors du vote final.

2) la résolution du Parlement européen sur les objectifs stratégiques de l'UE en vue de la dix-septième session de la Conférence des Parties à la CITES. Le 12 juillet 2016, la commission de l'environnement (ENVI) du Parlement européen a voté une proposition invitant à interdire totalement la chasse au trophée et la vente de trophées de chasse. Cette proposition a été rejetée lors du vote final.

3) Le 12 octobre 2016, la commission de l'environnement du Parlement européen a voté le Plan d'action de l'UE contre le trafic d'espèces sauvages. Certains amendements proposaient de restreindre fortement la chasse au trophée, voire de l'interdire totalement. Ces amendements ont été rejetés.

La publication et la diffusion auprès des députés européens de la note d'information de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) intitulée « *Éclairer les décisions sur la chasse au trophée – Une note d'information pour les décideurs de l'Union européenne au sujet du projet de limitation des importations de trophées de chasse* » a influencé favorablement le débat. Cette publication s'appuie sur des études de cas pour mettre en exergue que la chasse au trophée, bien qu'elle soit souvent caractérisée par des exemples de mauvaises pratiques et qu'elle nécessite des réformes, peut contribuer – et contribue effectivement – à la conservation et aux moyens de subsistance des populations locales lorsqu'elle est bien gérée, et ce en dépit des pressions conflictuelles sur les habitats des espèces sauvages et le braconnage intensif. Cette publication peut être consultée à l'adresse suivante : [http://cmsdata.iucn.org/downloads/iucn\\_informingdecisionsontrophyhuntingv1.pdf](http://cmsdata.iucn.org/downloads/iucn_informingdecisionsontrophyhuntingv1.pdf)

## PLAN D'ACTION DE L'UE CONTRE LE TRAFIC D'ESPÈCES SAUVAGES

Le trafic d'espèces sauvages (défini comme le commerce transfrontalier illégal d'espèces sauvages) constitue toujours une menace pour la conservation de la biodiversité dans son ensemble, notamment sur le continent africain.

Lors d'une réunion de l'intergroupe « Chasse, Biodiversité, Activités rurales » du Parlement européen organisée par la FACE en mai 2015, la Commission a annoncé publiquement pour la première fois son intention de publier un Plan d'action de l'UE contre le trafic d'espèces sauvages. Ce plan d'action vise à lutter contre ce trafic sur le plan national et international.

La FACE appuie l'initiative de la Commission européenne. Elle a d'ailleurs fait part de ses commentaires sur le plan d'action dans le cadre du processus de consultation.

Les chasseurs des pays de l'UE jouent un rôle déterminant dans la collecte de fonds pour financer les programmes de conservation de la faune sauvage dans le monde entier. Les dépenses faites pour obtenir un permis de chasse, des services ainsi que les frais spéciaux imposés par les États constituent une part importante des recettes utilisées par les autorités chargées de la gestion de la faune sauvage pour les programmes de conservation et de lutte contre le braconnage dans les pays en développement. En outre, la chasse est souvent la seule mesure d'incitation pour que les communautés locales dans les zones éloignées et moins favorisées gèrent correctement la faune sauvage comme source de revenus.

Ce message a été réitéré auprès des députés européens en 2016 dans le cadre des travaux préparatifs de la résolution du Parlement européen sur le plan d'action.

Les arguments et suggestions de la FACE, qui ont été envoyés aux institutions européennes, sont disponibles ici :

<http://face.eu/sites/default/files/documents/english/facecommentwildlifetrafficking14sept2015.pdf>

# LES ARMES À FEU ET LES MUNITIONS

La FACE et ses Membres veillent à garantir aux chasseurs le droit d'acquérir, de détenir, d'utiliser et de voyager avec des armes à feu et des munitions, en toute sécurité et en l'absence de bureaucratie, restrictions ou coûts injustifiés. Nombre de ces aspects sont actuellement couverts par la législation européenne; soit par une harmonisation complète, soit par des règles minimales.

Par ailleurs, la FACE cherche à faciliter les processus permettant aux chasseurs de s'informer sur les munitions abordables et disponibles à utiliser en toute sécurité aux fins prévues, et de les acquérir.

## L'UICN ADOPTE UNE NOUVELLE POSITION SUR LES MUNITIONS AU PLOMB

En 2016, la FACE a travaillé sans relâche sur l'une des motions de l'UICN, initialement rédigée pour interdire l'ensemble des munitions au plomb dans tous les types d'habitats, y compris dans le cadre des disciplines olympiques de tir. En septembre 2016, la motion a fait l'objet de discussions lors du Congrès mondial de la nature de l'UICN, qui s'est déroulé à Hawaii et auquel s'est rendu le Dr David Scallan pour y représenter la FACE.

Des réunions intenses ont été organisées avec des États, des agences gouvernementales et ONG membres de l'UICN avant que cette motion ne soit votée. La motion adoptée demande aux gouvernements de : « *promouvoir l'élimination progressive de la grenaille de plomb utilisée pour la chasse dans les zones humides et des munitions au plomb utilisées pour la chasse dans les régions où les charognards sont particulièrement vulnérables aux munitions au plomb et d'adopter des solutions de remplacement appropriées.* »

Le dernier aspect de la motion (en lien avec les charognards) a fait l'objet d'un vote séparé avant que la motion ne soit votée dans son intégralité. Les deux textes ont été adoptés par une large majorité des membres de l'UICN.

Pendant la phase des débats et des négociations, la FACE s'est opposée à une interdiction totale d'utiliser des munitions au plomb, au motif qu'aucune analyse n'avait été réalisée pour évaluer les risques, les répercussions économiques ou les incidences sur le bien-être des animaux. La FACE a également mis en évidence les enjeux liés aux preuves scientifiques, au bien-être animal, à la disponibilité et aux coûts des solutions de remplacement, ainsi qu'aux éventuelles incidences sur les activités de conservation menées par les chasseurs. Par ailleurs, la FACE a affirmé que les problèmes liés à l'utilisation de munitions au plomb pouvaient être réglés grâce à des mesures d'atténuation des risques adaptées et proportionnées.

En ce qui concerne les zones humides, la FACE a déclaré que des mesures supplémentaires étaient requises ; en effet, même en Europe, certains pays n'ont toujours pas supprimé l'utilisation de la grenaille de plomb dans les zones humides, bien que les délais fixés à cette fin par l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie remontent à plusieurs années.



# LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX

Les chasseurs surveillent le statut sanitaire des animaux vivant à l'état sauvage (par exemple au regard de la peste porcine, de la rage et de la grippe aviaire). Par conséquent, ils jouent un rôle déterminant dans la protection de la santé publique et de la santé des animaux domestiques (d'élevage). À cet égard, les chasseurs sont des partenaires stratégiques dans le cadre des initiatives de lutte contre les zoonoses aux niveaux européen (UE) et international (OIE).

La FACE contribue à façonner des politiques européennes applicables et réalistes pour les chasseurs sur le terrain. La FACE prodigue également des conseils aux chasseurs quant à la meilleure manière d'effectuer les démarches administratives en rapport avec la viande de gibier, le bien-être des animaux, ainsi que la santé publique et animale. La FACE participe aux réunions du Comité consultatif pour la santé animale de la Commission européenne.

## INFLUENZA AVIAIRE : LES CHASSEURS SONT LES GARDIENS DE LA SANTÉ DES ESPÈCES SAUVAGES

En 2016, la FACE a diffusé des informations sur la propagation de l'influenza aviaire. La FACE a appelé les sept millions de chasseurs européens à rester vigilants, à renforcer les activités de surveillance et à signaler tous les cas suspects (d'oiseaux malades ou morts) aux autorités nationales. La FACE a également contribué à l'élaboration de la position adoptée par le groupe de travail scientifique convoqué conjointement par le PNUE, la CMS et la FAO sur l'influenza aviaire hautement pathogène du sous-type H5N8 et les oiseaux sauvages.

La FACE a conseillé aux organisations cynégétiques de :

- Suivre les programmes de surveillance de l'influenza aviaire et les développements en la matière ;
- Informer leurs membres au sujet de l'influenza aviaire et leur recommander d'être prudents lors de la manipulation d'oiseaux ;

Les personnes en contact avec des oiseaux sauvages doivent prendre les précautions et mesures d'hygiène nécessaires lors de la manipulation des oiseaux sauvages. Par exemple :

- Ne pas manipuler ni manger d'animaux malades ;
- Se laver correctement les mains après chaque activité. Bien nettoyer les couteaux, les équipements et les surfaces qui ont été en contact avec le gibier ;
- Ne pas manger, boire ni fumer pendant la manipulation des animaux ;
- Bien cuire la viande de gibier.

Il est important de noter qu'il n'a pas été démontré que la chasse contribuait à la propagation de la maladie. D'ailleurs, l'introduction de restrictions à la chasse entraînerait la perte d'une méthode de surveillance essentielle en Europe.



# LES MÉTHODES ET LES CULTURES DE CHASSE

La force de la chasse réside dans sa diversité. La FACE promeut activement cette diversité des méthodes, traditions et cultures de chasse en Europe, tout en reconnaissant pleinement le principe de subsidiarité qui défère les décisions relatives à leur application au niveau national.

L'Union internationale pour la chasse à courre, la Fédération européenne des chasseurs à l'arc (EBF), l'Association internationale pour la fauconnerie et la conservation des oiseaux de proie (IAF) et l'Association européenne des chasses traditionnelles (AECT) sont nos partenaires à cet égard.

## LA FÉDÉRATION EUROPÉENNE DES CHASSEURS À L'ARC

La Fédération européenne des chasseurs à l'arc (EBF) a été créée en 2003 à Helsinki. Le CIC, par le biais de son groupe de travail « Chasse à l'arc », a soutenu activement cette initiative dès le départ. EBF est inscrite au registre des associations en Finlande. À ce jour, EBF a noué des contacts dans 30 pays européens ou provinces indépendantes, dont nombre sont membres actifs de la Fédération. À partir de 2014, la FACE a accepté EBF comme Membre adhérent afin de reconnaître l'appartenance de cette méthode de chasse traditionnelle au patrimoine cynégétique.

EBF a pour objectifs de :

- Promouvoir une chasse à l'arc éthique qui répond aux bonnes pratiques de gestion de la faune sauvage à travers l'Europe ;
- Fournir des informations utiles et une aide en vue de l'obtention d'une législation relative à la chasse à l'arc ;
- Promouvoir et coordonner les formations au sujet de la chasse à l'arc, en coopération avec les organisations nationales à but non lucratif chargées de la formation des chasseurs à l'arc ;
- Produire et envoyer des informations sur la chasse à l'arc à qui de droit ;
- Nouer, le cas échéant, des contacts avec les gouvernements, les autorités chargées de la conservation de la faune sauvage, les chasseurs et les organisations scientifiques de tous les pays.

En 2016, à l'occasion des réunions organisées par la FACE, les représentants d'EBF ont rencontré diverses personnes et ont appris de nombreuses informations utiles, telles que des informations relatives au cadre législatif qui régit la chasse à l'arc dans certains pays européens. EBF a participé à la Réunion des Membres de la FACE en Serbie, aux conférences organisées au Parlement européen consacrées aux grands carnivores et à l'économie de la chasse, ainsi qu'à l'Assemblée générale de la FACE, qui s'est tenue à Bruxelles. Les représentants d'EBF suivants étaient présents à l'occasion de ces réunions : Anders Gejer, Président d'EBF, Gabrielle Smart, personne de contact d'EBF pour la FACE, et Thomas Beer, représentant suppléant d'EBF pour la FACE. Ces réunions se sont non seulement avérées très utiles pour découvrir de nombreux sujets liés à la chasse en Europe, mais également pour présenter la



chasse à l'arc, méthode traditionnelle de chasse, comme forme d'utilisation durable des ressources naturelles. Dans ce contexte, EBF a distribué une brochure sur la chasse à l'arc en Europe aux autres participants.

À présent, il est loisible de constater que le public et les organisations cynégétiques sont davantage ouverts à la possibilité de chasser avec un arc et des flèches. L'empiétement toujours plus important du développement urbain sur les habitats de la faune sauvage entraînera la nécessité de gérer la faune sauvage dans ces zones. L'expérience positive des programmes de chasse à l'arc dans les zones urbaines aux États-Unis et, plus récemment, à Madrid, ont démontré que la chasse à l'arc était une méthode qui ne présentait que très peu de risques du point de vue de la sécurité et des troubles à l'ordre public. Récemment, le Danemark a adopté une approche similaire par le biais de baux fonciers pour des terrains publics de petite taille et/ou proches des zones urbaines. La Fédération européenne des chasseurs à l'arc peut contribuer à l'évaluation de telles possibilités pour la gestion de la faune sauvage.

Plusieurs pays reconnaissent ou envisagent de reconnaître la chasse à l'arc comme méthode de chasse légale. La Fédération européenne des chasseurs à l'arc est heureuse de participer à ces processus et de faire partie de la grande communauté cynégétique formée par la FACE.

## LA FAUCONNERIE, UN PATRIMOINE HUMAIN VIVANT

*L'Association internationale pour la fauconnerie et la conservation des oiseaux de proie (IAF) est une ONG consultative accréditée auprès de l'UNESCO. Elle a participé à la onzième session du Comité intergouvernemental de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO, organisée au Centre des Nations Unies à Addis-Abeba en décembre 2016.*

L'Association internationale pour la fauconnerie et la conservation des oiseaux de proie a signé un Mémoire d'accord avec la FACE. Les deux organisations travaillent en étroite collaboration sur de nombreux dossiers. La FACE dispose également du statut d'ONG accréditée auprès de l'UNESCO.

Le travail acharné des fauconniers au Portugal, en Italie, au Kazakhstan, au Pakistan et en Allemagne a porté ses fruits en 2016. En effet, la proposition d'inscrire « la fauconnerie, un patrimoine humain vivant » sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité a été approuvée. Les dix-huit pays ayant proposé la candidature sont les cinq pays susmentionnés ainsi que les Émirats arabes unis, l'Autriche, la Belgique, la République tchèque, la France, l'Allemagne, la Hongrie, l'Italie, le Kazakhstan, la République de Corée, la Mongolie, le Maroc, le Pakistan, le Portugal, le Qatar, l'Arabie saoudite, l'Espagne et la République arabe syrienne.

L'importance de cette inscription ne saurait être exagérée ; les États parties à la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel sont dans l'obligation de préserver la fauconnerie, notamment par le biais du financement de cette méthode de chasse. Il est important de réitérer que les États n'ont pas le droit de *ne pas* sauvegarder l'élément inscrit sur la Liste, mais qu'ils doivent en outre garantir que d'autres entités ne mettent pas cet élément en péril. Par conséquent, les fauconniers ne sont pas les seuls à défendre la fauconnerie, car les États doivent leur venir en aide.



En 2004, lorsque l'Association a mis sur pied un partenariat avec les Émirats arabes unis pour favoriser la reconnaissance de la fauconnerie, ils pensaient que la fauconnerie, le savoir-faire des fauconniers et la philosophie de la discipline étaient en voie de disparition. Néanmoins, l'inscription de la fauconnerie sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité de l'UNESCO est un événement réjouissant. En effet, la fauconnerie est dorénavant bien présente de dans nombreux pays.

D'ailleurs, le prestige de cette inscription est tel qu'il a contribué à la défense de la fauconnerie dans des États qui ne sont pas parties à la Convention. Le simple énoncé « La fauconnerie est reconnue par l'UNESCO » s'avère être puissant, même lors de discussions avec les autorités de certains pays qui n'ont pas l'intention de signer la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel.

Le rôle du Patrimoine culturel immatériel ne saurait être suffisamment salué. La FACE devrait continuer à se servir de sa position en tant qu'ONG accréditée auprès de l'UNESCO pour promouvoir les aspects de la chasse qui remplissent les critères d'inscription. Grâce à leur participation aux réunions de l'UNESCO, les fauconniers ont développé une arme puissante contre leurs détracteurs. Les chasseurs pourraient en faire de même. Le pouvoir de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, de par sa vocation, nous concerne tous.

La prochaine réunion de l'UNESCO se déroulera en décembre 2017 en Corée.



# LES FINANCES DE LA FACE

La FACE offre des services rentables à ses Membres. Ces services représentent une importante valeur ajoutée pour les chasseurs européens au regard de la masse de travail abattue par le Secrétariat de la FACE et du montant des cotisations des Membres. En effet, les cotisations des Membres représentent moins de dix centimes d'euro par chasseur.

C'est dans cette philosophie que la FACE propose à ses Membres et partenaires une gestion financière transparente et rentable, générant un maximum d'impact pour un minimum de coûts.

Les cotisations des Membres constituent la principale source de financement de la FACE. Une autre source de financement de la FACE provient de la Direction générale de l'environnement de la Commission européenne, par le biais de la subvention LIFE pour ONG.

## TRANSPARENCE



La FACE est inscrite au Registre de transparence de l'UE (numéro d'identification 75899541198-85), géré conjointement par le Parlement européen et la Commission européenne. La FACE applique le Code de conduite dans toutes ses relations avec les institutions de l'UE, ainsi qu'avec les membres, fonctionnaires et autres agents desdites institutions.

Pour plus d'informations sur le Registre de transparence, veuillez consulter la page <http://ec.europa.eu/transparencyregister/public/homePage.do>

## FINANCES

### EXERCICE 2016

#### REVENUS

Cotisations des Membres effectifs	678 586 €
Cotisations des Membres adhérents	22 950 €
Subvention LIFE pour ONG	135 128 €
Subsides (ECMA)	36 000 €
Subsides (ESFAM)	15 500 €
Soutien opérationnel	10 272 €
Fonds de recherche de la FACE	6 608 €
Parrainage (IAF)	6 000 €
Produits financiers	1 202 €
<b>TOTAL</b>	<b>912 245 €</b>

#### DÉPENSES

Immeubles	21 751 €
Consommables	1 760 €
Administration	50 117 €
Coûts du programme de travail	82 467 €
Frais du Président	6 127 €
Missions du personnel	38 090 €
Personnel	639 133 €
Formations & Développements	1 806 €
Amortissements (charges annuelles)	31 398 €
Fonds de recherche de la FACE	14 000 €
Frais de consultance imprévus	46 440 €
Charges financières	3 300 €
Perte sur les revenus de l'exercice 2015	8 115 €
<b>TOTAL</b>	<b>944 504 €</b>









Fédération des associations de chasse  
et conservation de la faune sauvage de l'UE

Rue F. Pelletier, 82 B  
1030 Bruxelles  
Téléphone +32 2 732 69 00

[www.face.eu](http://www.face.eu)